

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le jeudi 21 décembre à 19h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, M CROUZET André, M DONNET Louis, M MANGIN Jean-Baptiste, M SCHMITT Yann, M REYNAUD Guillaume, Mme GAFFET Muriel, M PUYBAREAU Igor, Mme COLLOMB Valérie, Mme FLAVIGNY Ghislaine, Mme DELAY Marie-Anne Mme GONOD Pascale,

Absents : M SENOT Laurent, M FAYAD Ghassan, M MEGER Jean-Luc

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme COLLOMB Valérie a été nommée secrétaire.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 30 novembre 2017. Et a pris connaissance des documents d'urbanisme à cette date.

DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF **Prolongation du contrat par avenant (délib 2017-498)**

Monsieur le Maire rappelle le contrat en cours depuis 2007 relatif à la délégation du service de l'assainissement collectif et propose au Conseil de délibérer sur sa poursuite par avenant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

DECIDE de poursuivre le contrat d'affermage du service d'assainissement collectif avec la société SAUR dans les conditions annoncées par un avenant jusqu'en 2022

Actualisation du Tarif SAUR de l'eau pour l'assainissement (délib 2017-499)

Le Conseil municipal de Domazan à l'unanimité Décide de :

- Fixer les tarifs tel que :

Assainissement tarifs 2018	
- Abonnement Part Communale	0.00
- Abonnement Saur annuel	33.73
- Part m3 Saur	0.5745
- Part m3 Communale	0.5200

- Dit que ces tarifs s'appliquent au 1^{er} janvier 2018.

TERRITOIRE

Acquisition des emplacements réservés 25 et 26 – parcelle AD216 (délib 2017-500)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'acquisition de surface sur la parcelle AD216 correspondant à une part des ER 25 et 26 : surface d'environ 390 m2 pour un montant de 80€/m² soit 31 200€ à l'endroit de Mme SIMON Solange

Emplacement réservé ER24

Vu les délibérations 2017-419 et 2017-479 portant sur l'acquisition de l'ER 24, et suite à l'entretien avec Mme CHAIX ce jour,

Le Maire informe le Conseil de la proposition que Mme Chaix lui a faite à savoir l'acquisition soit des 1 400m² à 110€/m² soit de 1 100m² à 115€/m² sans frais de remploi et demande au Conseil de délibérer.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, ACCPETE la proposition d'achat de 1 400m² pour 110€/m² et AUTORISE le Maire, à défaut le premier adjoint, à signer tout document permettant la bonne exécution de cette décision. DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

PLU approbation de la modification n°1 (délib 2017-501)

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification n°1 au PLU.

FINANCES

AUTORISATION DE MANDATEMENT ANTICIPE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2018 (délib 2017-502)

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 avant le vote du budget primitif 2018.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DE SUBVENTIONS AVANT LE VOTE DU BP 2018 (délib 2017-503)

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE le Maire à accorder des avances sur subventions dans la limite de 50% des dépenses votées lors de l'exercice 2017 et DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

RESSOURCES HUMAINES

RIFSSEP (délib 2017-504)

Après avoir soumis au Comité technique du Centre de Gestion de la FPT son projet de délibération concernant la mise en œuvre du RIFSSEP,

Après son avis favorable,

Le Conseil approuve les conditions du RIFSSEP remplaçant le régime indemnitaire appliqué jusqu'à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.

Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.